Print Reset

CRS-I

FORMULAIRE d'auto-certification de la résidence fiscale d'une personne physique

(veuillez compléter les parties 1 à 3)

Veuillez lire les instructions à partir de la page 3 avant de compléter ce formulaire.

Partie 1 – Identification du titulaire du compte

A. Nom du titulaire du compte (preneur d'assurance ou bénéficiaire):

Nom de famille: _____

Prénom(s): _____

B. Adresse de résidence actuelle:

Rue, n°: _____

Pays: _____

Code postal / Lieu: _____

C. Adresse postale: (à compléter uniquement si cette adresse diffère de celle mentionnée au point B)

Rue, n°: _____

Pays: _____

Code postal / Lieu: _____

D. Date de naissance (jj/mm/aaaa) _____

E. Lieu de naissance

Lieu de naissance: _____

Pays de naissance: _____

Nationalité: _____

IL 462 (15553FR – 2016-10 AXA)

AXA Vie SA
Case postale 300, CH-8401 Winterthur

Partie 2 – Pays de résidence fiscale

Veuillez compléter le tableau ci-dessous et indiquer les pays dans lesquels le titulaire du compte possède une résidence fiscale ainsi que le numéro d'identification fiscale (NIF) ou un numéro équivalent pour chaque pays renseigné.

	Pays de résidence fiscale	NIF	Si aucun NIF n'est disponible, indiquez-en le motif (A, B ou C*)
1			
2			
3			

*Si aucun NIF n'est disponible, veuillez indiquer si cela tient au motif A, B ou C ci-après:

Motif A: le pays dans lequel le titulaire du compte est tenu de payer ses impôts ne délivre pas de NIF à ses habitants.

Motif B: pour une autre raison que celle indiquée sous A, le titulaire du compte est dans l'impossibilité d'obtenir un NIF ou un numéro équivalent (si vous avez opté pour la raison B, veuillez expliquer dans le tableau ci-dessous pourquoi vous n'êtes pas en mesure d'obtenir un NIF).

Motif C: aucun NIF n'est requis. (Remarque: veuillez uniquement sélectionner ce motif si les autorités du pays de résidence fiscale mentionnées ci-dessus n'obligent pas la communication d'un NIF).

Si vous avez sélectionné le **motif B** ci-dessus, veuillez expliquer dans les cases ci-dessous pourquoi vous n'êtes pas en mesure d'obtenir un NIF.

1	
2	
3	

Partie 3 – Déclarations et signature

Je déclare que ces informations sont à ma connaissance correctes et complètes.

IJe m'engage à informer **AXA Vie SA** dans un délai de **30** jours de tout changement de circonstances qui pourrait affecter le statut de résidence fiscale de la personne physique renseignée à la Partie 1 du présent formulaire ou qui pourrait rendre erronées les informations contenues dans le présent formulaire. Je m'engage également à fournir à **AXA Vie SA** une auto-certification et une déclaration dûment mises à jour dans un délai de **30** jours à dater d'un tel changement de circonstances.

Signature: _____

Nom en caractères d'imprimerie: _____

Date: _____

Remarque: si vous n'êtes pas le titulaire du compte, veuillez indiquer en quelle qualité vous signez le présent formulaire. Si vous avez signé par procuration, veuillez joindre une copie certifiée conforme de la procuration.

En qualité de: _____

IL 462 (15553FR – 2016-10 AXA)

AXA Vie SA
Case postale 300, CH-8401 Winterthur

INSTRUCTIONS

Parties 1 et 2:

En vertu de la **réglementation basée sur le Common Reporting Standard (CRS) de l'OCDE et de la législation suisse (loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR), AXA Vie SA** est tenue de recueillir et de transmettre certaines informations sur la résidence fiscale du titulaire du compte. Chaque juridiction définit la résidence fiscale selon ses propres règles. D'une manière générale, la résidence fiscale correspond au pays dans lequel vous vivez. En raison de circonstances particulières (par exemple un séjour à l'étranger dans le cadre des études ou du travail, un voyage de longue durée), vous pouvez être appelé(e) à résider ailleurs ou à résider dans plusieurs pays à la fois (double résidence). En règle générale, votre/vos pays de résidence fiscale correspond(ent) au(x) pays dans le(s)quel(s) vous payez vos impôts sur le revenu. Pour plus d'informations sur la résidence fiscale, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal ou lire les informations disponibles sous le lien suivant: OECD AEOI Portal (en anglais).

Si votre résidence fiscale (ou celle du titulaire du compte au cas où vous compléteriez le formulaire en son nom) se trouve en dehors de la **Suisse,** nous pouvons être tenus de par la loi de transmettre ces informations ou d'autres informations relatives à votre situation financière **à l'Administration fédérale des contributions (AFC).**

Vous trouverez en annexe une définition de la notion de titulaire du compte ainsi que d'autres termes.

Le présent formulaire reste valable aussi longtemps qu'aucun changement de circonstances n'affecte le statut fiscal du titulaire du compte ou les renseignements fournis dans les champs obligatoires de ce formulaire. Vous devez nous informer de tout changement de circonstances qui rendrait le présent formulaire incorrect ou incomplet et nous fournir une auto-certification mise à jour.

Le présent formulaire vise à recueillir des informations uniquement lorsque la législation locale l'y autorise.

Vous êtes prié(e) de remplir ce formulaire si vous êtes un titulaire de compte individuel, un négociant unique ou un propriétaire exclusif. En présence de plusieurs titulaires de comptes, notamment en cas de compte joint, veuillez utiliser un formulaire par personne.

N'utilisez pas le présent formulaire si vous devez effectuer une auto-certification au nom d'un titulaire de compte ayant le statut d'entité. Dans ce cas, veuillez utiliser le «Formulaire d'auto-certification de la résidence fiscale d'une entité». De même, si vous êtes une personne contrôlante d'une entité, veuillez remplir le «Formulaire d'auto-certification de la résidence fiscale pour les personnes contrôlantes d'entités» en lieu et place du présent formulaire.

Si vous êtes une Personne US au sens de la réglementation de l'Internal Revenue Service (IRS) des Etats-Unis, il se peut que vous deviez également remplir un formulaire IRS W-9.

Si vous remplissez ce formulaire au nom de quelqu'un d'autre, veuillez nous indiquer en quelle qualité vous signez à la partie 3. Vous pouvez par exemple être le dépositaire ou le représentant d'un compte au nom du titulaire du compte ou compléter le formulaire par procuration.

Lorsque le titulaire du compte est mineur, un représentant légal doit signer le formulaire en son nom.

En tant qu'institution financière, nous ne sommes pas autorisés à fournir des conseils de nature fiscale.

Si vous avez des questions à propos de ce formulaire ou des instructions qu'il contient ou si vous avez des doutes au sujet de votre résidence fiscale, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal ou aux autorités fiscales compétentes.

Vous trouverez aussi plus de renseignements, notamment une liste des juridictions qui ont signé des accords d'échange automatique d'informations, ainsi que des précisions sur les informations requises sur le portail OECD automatic exchange of information portal. (en anglais).

Partie 3

Je comprends que les renseignements que je fournis sont régis par toutes les dispositions et les conditions attachées à la relation entre le titulaire du compte et **AXA Vie SA,** lesquelles établissent comment **AXA Vie SA** peut utiliser et partager les informations que je lui aie fournies.

Je reconnais que les informations contenues dans le présent formulaire et les informations relatives au titulaire du compte et à tout compte devant faire l'objet d'une déclaration peuvent être transmises aux administrations fiscales du pays dans lequel ce ou ces compte sont tenus et être échangées avec les administrations fiscales compétentes d'un ou des pays dans lesquels le titulaire du compte peut être résident fiscal et qui ont signé des accords d'échange d'informations financières.

Je certifie être le titulaire du compte (ou avoir l'autorisation de signer au nom du titulaire du compte) pour lequel le présent formulaire est complété.

IL 462 (15553FR – 2016-10 AXA)

AXA Vie SA
Case postale 300, CH-8401 Winterthur

Annexe – définitions

Remarque: nous vous fournissons ici un certain nombre de définitions afin de vous aider à remplir le présent formulaire. Vous trouverez davantage d'informations sur le Common Reporting Standard (CRS) de l'OCDE en vue de l'échange automatique d'informations financières, les commentaires relatifs au CRS et un guide par pays en cliquant sur le lien suivant: OECD.

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal ou aux autorités fiscales de votre pays.

«Titulaire du compte»
Par «titulaire du compte» on entend la personne indiquée ou identifiée comme étant le détenteur d'un compte financier. Une personne, autre qu'une institution financière, qui détient un compte financier pour le compte d'une autre personne en qualité d'agent, de dépositaire, de représentant, de signataire, de conseiller en placements, d'intermédiaire ou de représentant légal, n'est pas considérée comme titulaire du compte. Dans de tels cas, le titulaire du compte est la personne pour le compte de laquelle le compte est tenu. Par exemple, dans le cas d'une relation parent/enfant, l'enfant est considéré comme le titulaire du compte lorsque le parent agit en tant que représentant légal. Dans le cas d'un compte joint, chacun des titulaires est considéré comme un titulaire du compte.

«Personne contrôlante»
Il s'agit d'une personne physique qui exerce un contrôle sur une entité. Lorsqu'une entité titulaire du compte est considérée comme une entité non financière (ENF) passive, une institution financière doit déterminer si cette personne contrôlante est aussi une personne devant faire l'objet d'une déclaration. Cette définition correspond au terme de «bénéficiaire effectif» tel que décrit dans la Recommandation 10 des Recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) (dans sa version de février 2012). **Si le compte est tenu en faveur d'une entité dont la personne contrôlante est une personne physique, il convient de remplir le «Formulaire d'auto-certification de la résidence fiscale pour les personnes contrôlantes d'entités» en lieu et place du présent formulaire.**

«Entité»
Par «entité» on entend une personne morale ou une construction juridique telle qu'une société, une association, une association en participation, un trust ou une fondation.

«Compte financier»
Un compte financier est un compte tenu par une institution financière. Il s'agit notamment des comptes suivants: comptes de titres, comptes de dépôt, actions et intérêts détenus dans certaines entités d'investissement, contrats d'assurance avec valeur de rachat et contrats de rentes.

«Juridiction participante»
Une juridiction participante est une juridiction avec laquelle a été passé un accord en vertu duquel elle fournira les informations requises aux termes de l'échange automatique d'informations financières prévu par le Common Reporting Standard.

«Compte soumis à déclaration»
Par «compte soumis à déclaration» on entend un compte appartenant à une ou à plusieurs personnes devant faire l'objet d'une déclaration ou à une ENF passive pour laquelle il existe une ou plusieurs personnes contrôlantes ayant le statut de personnes soumises à déclaration.

«Juridiction soumise à déclaration»
Il s'agit d'une juridiction qui, au terme d'un accord, est tenue de fournir des informations financières.

«Personne devant faire l'objet d'une déclaration»
Il s'agit d'une personne physique qui possède sa résidence fiscale dans une juridiction soumise à déclaration en vertu des lois fiscales de cette juridiction. Les personnes physiques ayant le statut de double résident peuvent se référer aux règles de départage contenues dans les conventions fiscales (si applicables) en vue de déterminer leur résidence fiscale.

NIF (y compris l'«équivalent fonctionnel»)
Il s'agit du Numéro d'Identification Fiscale ou, en son absence, d'un équivalent fonctionnel. Le NIF est une combinaison unique de lettres et de chiffres attribuée par une juridiction à un individu ou à une entité et utilisée pour identifier cet individu ou cette entité dans le cadre de l'application des lois fiscales de cette juridiction. Vous trouverez de plus amples informations sur le NIF sous le lien suivant: OECD-Portal (en anglais).

Certaines juridictions ne délivrent pas de NIF. Toutefois, elles utilisent souvent un autre numéro à forte intégrité garantissant un niveau d'identification équivalent («équivalent fonctionnel»). Les exemples de ce type de numéro sont notamment, pour une personne physique, un numéro de sécurité sociale/d'assurance, un code de service ou un numéro d'identification personnelle ou encore un numéro d'enregistrement de résident.

IL 462 (15553FR – 2016-10 AXA)

AXA Vie SA
Case postale 300, CH-8401 Winterthur